

Madame le Président de RR, Christine, j'ai l'honneur de te demander de ne pas aller en appel

écrit par Villeneuve | 2 avril 2017

Madame le Président de RR, Christine,

J'ai l'honneur de ne pas te demander d'appeler,
Ma Mie, de grâce, ne mettons pas nos gorges à Fortuna,
Ne gravons pas nos noms au bas d'un parchemin prévôtal,

Ne rendons pas hommage au ministerium justitiae ...

Là où vous me demanderez d'aller j'irai.

Vous avez mon soutien le plus inconditionnel vous le savez.

Cependant, après votre condamnation je vous demande de bien vouloir ne pas aller en appel.

Certe, cette décision qui vous condamne est méprisable mais elle était prévisible.

Pour ma part je n'en suis pas du tout étonné.

Sans entrer dans le débat juridique pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que le combat judiciaire est perdu d'avance.

Notre rôle n'est pas de s'épuiser dans des combats judiciaires mais de ré-informer.

Notre combat est politique. Laissons le judiciaire à ce qu'il est : un combat d'arrière garde !

On se fout du droit, de la justice, de ses juges et de leurs serpillères avocassières.

Vos avocats qu'ont ils démontré ? De belles paroles, des mots pour au final ne rien obtenir.

La seule démonstration claire : c'est qu'il ne sont pas les plus forts.

En appel nous ne gagnerons pas. Même si nous gagnons, la partie ne serait que remise.

Cette condamnation doit être sublimée. D'une défaite nous devons faire une victoire.

Au début, elle sera comme une cicatrice sur votre beau visage. Un symbole de votre lutte acharnée.

Une balafre judiciaire qui deviendra avec le temps juste une petite cicatrice à peine visible.

Faire appel serait non seulement une reconnaissance du bien fondé de notre justice, ce que pourtant nous nions. L'ignominie qui vous frappe loin d'être infamante vous honore.

Elle accrédite notre idée que la justice est politisée.

Faire appel conforterait nos ennemis dans un confort processuel légal très avantageux financièrement pour eux.

Faire appel c'est faire le jeu de tous les islamophiles.

Nous condamner ne leur suffira pas, ce qu'ils veulent c'est notre résipiscence.

Croyez vous qu'une cour d'appel soit le palais idoine pour réfuter un tel objectif ?

Le but de la justice est de nous intimider . Notre but c'est de la décrédibiliser.

Ils souhaitent nous mettre hors d'état de nuire en épuisant nos ressources. Nous ne prêterons pas le flanc.

Nous souhaitons les mettre hors d'état de nous nuire en renvoyant ces juges à ce qu'ils sont :

Des politiciens, comme eux corrompus à l'islam, comme eux assoiffés de pouvoir pour leur propre compte.

Pour obtenir leur indépendance ils s'appuient sur la social démocratie et l'envahisseur islamique.

Notre rôle c'est de décrédibiliser nos ennemis pas de s'épuiser en appels désespérés.

La LICRA et autres se reposent sur des vertus morales qui leurs seraient consubstantielles.

A nous de les Dé-moraliser !!!

Cette condamnation doit servir d'étendard. C'est la preuve de notre résistance. La justice nous attaque ? Attaquons là ! Comment ? En revendiquant le jugement.

Revendiquons ce jugement. Faire appel serait nier notre combat .

Faisons un encart sur le site avec un commentaire approprié. En plus nous avons de fortes plumes.

Ta condamnation Christine évoque une justice soumise à la licra et autres associations droits de l'hommiste.

Elle veut imposer un mensonge d'état sur la nocivité, la réalité, de l'islam.

Leurs buts commun : nous faire taire. Quoi de mieux que de ressusciter le délit de blasphème ?

A cette fin ils attaquent la laïcité réduite spécieusement à une simple égalité religieuse.

Nous pourrions sous un encart spécial faire défiler, sans aucun commentaire, un inventaire des décisions judiciaires favorables aux musulmans à comparer à celles défavorables aux Chrétiens et Laïques.

Juste deux mots, une ligne, que cela frappe le lecteur.

IdempourlaLicra

exréunionantiblancàreims:silencedelalicraquin'yvoitaucun racisme.

Bref vous voyez l'esprit.

Pourquoi ne faut il pas faire appel ? Faut il encore d'autres arguments ?

D'évidence l'institution judiciaire est gangrénée par la politique. Votre jugement est une fatwa.

Il s'agit d'un jugement politico-religieux.

Manifestement, dans la décision de la 17 chambre correctionnelle contrairement à ce qu'impose la loi pénale laïque, il n'y aucune volonté de rééducation.

Quelle serait la "fonction pédagogique" attachée à ce "jugement" ?

Selon un point de vue moral nous devrions ressentir la sanction comme juste.

Or, nous ne sentons pas notre condamnation comme juste. Pourquoi ?

Parce que nous sommes hors du droit laïque. Tout simplement. D'ailleurs, vous l'avez fort bien souligné, où sont les dommages à vos propos ? Nulle part ! Nul crime, nul délit, n'a été commis à l'expression de vos opinions !

Les juges auraient pu "individualiser" la peine comme ils le font couramment pour nos voyous de banlieue. Mais non : Aucune adaptation de la sanction à la nocuité réelle de l'auteur et de ses propos. Pas de sursis, pas d'excuses de provocation, pas d'état de nécessité, pas de pitié, pas d'empathie. A en croire les juges et vos accusateurs haineux vous êtes indigne de toute compassion. On ne vous reconnaît aucune dignité.

Paradoxalement, le juge justifie sa condamnation sur ce qu'il veut interdire ! En effet, l'objet de votre condamnation d'après ces juges serait de préserver la dignité d'un groupe, "les musulmans" c'est à dire une entité nécessairement immatérielle globalisante alors qu'ils vous reprochent justement cette approche globalisante -que vous n'avez pas eue, d'ailleurs...

Cette dignité que le juge veut protéger il vous la refuse à vous en tant qu'individu faite de chair et de sang.

Cette attitude intolérable de nos juges nous renseigne sur leur état d'esprit. Elle nous indique à quel point nous sommes hors de la justice pour nous situer dans la sphère vindicative.

S'il y a un appel à la haine et au meurtre dans notre contexte dramatique c'est bien la Licra et l'ensemble du système judiciaire qui vous montre du doigt pour avoir dit la vérité. C'est le jugement lui même qui est un véritable appel à la haine par la fatwa qu'il révèle.

Voulez vous faire encore appel ?

Alors je continue. La vérité devrait être le but de chaque jugement du moins nous le ressentons comme tel. Selon la loi le juge est infallible. Tout le monde a conscience qu'il s'agit d'une fiction. Dans notre système judiciaire pénal le régime de la preuve est celui de l'intime conviction c'est à dire que le juge apprécie librement les preuves qui lui sont soumises. Dès lors comment pourrait il dire cette vérité ? En réalité, en l'espèce, nous nageons dans l'arbitraire le plus pur. Le juge scrupuleusement nous impose une idéologie social-libérale-islamique: Il veut nous dicter la vérité qu'il exige absolue ! Ce juge est armé et il est dangereux : Son arme c'est la loi. Il règne par le règne de la loi positive qui ouvre à tous les despotismes.

Vous voulez faire encore appel ?

Méditez le cas Fillon. L'acharnement judiciaire et médiatique qu'il subi a débuté quand il s'est ouvertement déclaré chrétien. S'il avait déclaré un amour immodéré pour le coran croyez vous qu'il aurait été autant pourchassé ?

Vous voulez encore faire appel ?

Plus vous montez dans la hiérarchie judiciaire, plus les décisions sont politiques. croyez vous que les lois à la solde des libéraux sociaux démocrates nous sont favorables ? Evidemment que non.

Aller en appel ? C'est perdre de l'argent ! C'est être contre-productif ! C'est perdre notre combat qui est avant tout politique et non judiciaire. Laissons tous les palais qu'ils soient de justice, de Bourbon ou autres à leurs vermines enrobées. Que les rats des vils rongent leurs codes et leurs lois !

Ce qui compte c'est le terrain. Ce qui compte c'est d'abattre le système politique français nourri à l'islam.

Notre ennemi c'est l'islam. L'islam cette religion que j'ai le droit en tant que citoyen de juger. Cette religion dont j'ai le droit de dire qu'elle appelle à la haine et au meurtre des non musulmans. D'ailleurs CERTAINS musulmans n'ont ils pas assassiné en son nom ?

Si le jugement dont s'agit veut me faire dire que tous les musulmans ne sont pas des assassins je le concède volontiers et j'ajoute heureusement d'ailleurs. Mais j'ai le droit aussi de dire que tous les musulmans qui pratiquent cette religion en connaissent les commandements ! ET que tous les terroristes qui assassinent en son nom étaient des musulmans qui se croyaient bons musulmans.

Dès lors pourquoi aller en appel ?

La religion en tant que religion avec ses préceptes les plus

débiles : c'est de la liberté de penser !

Critiquer cette religion en tant que religion et ses préceptes c'est encore de la liberté de penser !

Quand un terroriste tue au nom des commandements coraniques il semblerait qu'il s'agisse d'une simple liberté d'expression ?

Lorsque nous émettons quelques doutes sur le risque d'exemplarité de ces terroristes sur certains musulmans "fragiles" et que devant la carence de l'Etat dans son obligation de protection de ses citoyens je dois envisager de défendre ma vie et celle de ma famille. Mais là, ce n'est plus de la liberté d'expression mais un appel à la haine !? Comprenne qui pourra. Nous savons qu'il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre surtout si la partition est coranique.

Dès lors pourquoi aller en appel ?

Je propose, en démocrate, que tous ceux qui poussent Christine, qui vous pousse, à faire appel accompagnent leurs encouragements d'un chèque qui ne sera encaissé que lorsque la somme réunie sera suffisante pour entamer l'action. En cas de somme insuffisante : pas d'appel.

Note de Christine Tasin

Merci Yves pour cette belle lettre et tous ces arguments, très justes.

Très justes, mais... il manque un élément, c'est que je ne me bats pas que pour moi, je me bats pour tous les résistants à l'islam...Et si je ne fais pas appel, les juges pourront condamner d'autres Résistants en se fondant sur ma condamnation qui ferait jurisprudence. On n'a pas le droit de faire cela. Même si j'avais été condamnée à un euro symbolique, on aurait dû faire appel, comme l'expliquait Maître Pichon au lendemain de la tenue de mon procès.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/03/03/me-frederic-pichon-si-christine-tasin-est-condamnee-un-nouveau-cap-inquietant-sera-franchi/>

Je ferai appel, d'ailleurs la demande a été faite et est déjà enregistrée... en route pour une nouvelle passe d'armes au Palais de Justice.

Et puis, quoi, accepter que revienne le délit de blasphème sans se battre avec tous les moyens possibles, et l'appel en est... Je n'en suis pas capables, désolée, ami Yves, mais nous devons utiliser tous les moyens possibles pour nous défendre, les moyens juridiques existants et les moyens politiques.